

17/130

Interpellation urgente *refusée*

*Réalisation du Tram T1 et accessibilité du centre-ville depuis l'avenue du Chablais :
la gouvernance par le chaos*

Le tramway de Lausanne à Villars-Ste-Croix (ci-après : le tramway) est une composante clé de la mobilité de demain. Il s'intègre dans la stratégie portée par le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) sous la dénomination des Axes forts. Ces derniers prévoient aussi une 3ème ligne de métro entre Lausanne-Gare et Blécherette, trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), le développement du RER Vaud et des trains grandes lignes CFF ainsi que la modernisation du LEB. Selon les termes du maître de l'ouvrage, *ces transports vont permettre de fluidifier les déplacements dans l'agglomération lausannoise et d'améliorer son accessibilité depuis l'ensemble du Canton, tout en préservant la qualité de vie des habitants. Ils sont construits autour d'une vision multimodale et durable. Ils ciblent tous les modes de déplacement (transports publics, transport individuel motorisé, vélo, marche). Ils s'appuient sur leur complémentarité à toutes les échelles du territoire et favorisent le bon mode de transport pour le bon déplacement¹.*

Les travaux du tramway ont débuté en 2021. Dans le secteur Flumeaux-Confrérie (viaduc du Galicien et Vaudoise Aréna), le tramway lausannois circulera au centre de la chaussée sur la route de Renens et l'avenue de Morges. La circulation routière s'écoulera des deux côtés des voies du tramway avec des aménagements spécifiques continus pour les modes doux. Les travaux du tramway lausannois dans ce secteur vont durer jusqu'à la mise en service à l'horizon 2026.

Le maître de l'ouvrage indique concernant le secteur Flumeaux-Confrérie que *les accès aux logements et aux commerces riverains du chantier sont prévus d'être maintenus en tout temps. Des restrictions ponctuelles limitées dans le temps sont possibles. Le chantier est planifié en plusieurs étapes successives de façon à assurer le maintien de la circulation dans les deux sens ainsi que l'accessibilité par les riverains. Bien que le trafic automobile soit prévu sur un axe de circulation restreint, la circulation des lignes de bus reste garantie.*

Par ailleurs, le maître de l'ouvrage précise encore qu'en raison de la suppression de la ligne aérienne de contact pendant toute la durée des travaux, les bus T1, transitant par le dépôt de l'entreprise à Perrelet en direction du centre-ville, circuleront au moyen de leur moteur dit « auxiliaire » générant des nuisances sonores particulièrement aux heures de pointe². Les interpellateurs soulignent qu'il est notoire que ces transits ont lieu usuellement avant 06h00 et après 22h00.

Concrètement, les modifications des flux de circulation en raison des travaux dans le secteur Flumeaux-Confrérie ont des conséquences sur l'accessibilité de la ville. En particulier, l'axe « avenue du Chablais – avenue de Provence » est fortement perturbé, notamment aux heures de pointe. Cet axe absorbe 22'450 véhicules par jour³. Il est donc essentiel pour l'accessibilité de la ville. En l'état, depuis le début des travaux

¹ <https://tramway-lausannois.ch/acteur-de-la-mobilite-de-demain/>

² <https://tramway-lausannois.ch/le-chantier-de-lausanne-a-renens/flumeaux-confrerie/>

³ Etude Transitec 2018, Lausanne Région- comptages périodiques de trafic T1_TC 2017.

précités, des bouchons importants se forment en direction du centre-ville. Ainsi, il faut régulièrement plus de 30 minutes pour parcourir la distance entre le carrefour de la Bourdonnette et le giratoire de Provence (environ 500 mètres). En effet, le flux de véhicules qui circule sur l'avenue du Chablais entre le giratoire de Provence et le carrefour du Galicien est bloqué par les travaux du tramway du secteur Flumeaux-Confrérie. Il crée une congestion du giratoire de Provence qui bloque tout l'axe de l'avenue du Chablais.

La situation prévalant actuellement sur l'avenue du Chablais est insatisfaisante à de nombreux égards. En effet, il est essentiel que l'accessibilité de la ville demeure assurée, y compris durant les travaux du tramway, pour des motifs économiques et sociaux. Par ailleurs la qualité de vie des habitants des quartiers doit également être conservée autant que faire se peut. Enfin, il est écologiquement nuisible d'avoir des colonnes de véhicules qui mettent près de 30 minutes pour parcourir quelques centaines de mètres. La situation actuelle ne peut perdurer jusqu'au terme des travaux et des mesures de corrections doivent être prises sans délai faute de quoi le chaos routier va perdurer et les reports de trafic sur les zones d'habitations vont se multiplier. Tel est par exemple déjà le cas sur le chemin du Bois de Vaux.

Forts de ces constats, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelles sont les mesures prises afin de garantir la circulation sur l'avenue du Chablais, direction centre-ville, durant les travaux du tramway ?
- 2) Des mesures urgentes sont-elles prévues pour solutionner dans l'immédiat ce chaos et désengorger l'axe « avenue du Chablais – avenue de Provence » afin de garantir la fluidité du trafic ?
- 3) Quelles sont les mesures urgentes prises afin de limiter les nuisances sonores des véhicules tl transitant par le dépôt de l'entreprise à Perrelet en direction du centre-ville ?
- 4) Les nuisances sonores des bus tl transitant par le dépôt de l'entreprise à Perrelet en direction du centre-ville sont-elles contreproductives par rapport au 30km/h de nuit sur la rue de Genève ?
- 5) Quelles sont les mesures prévues dans le futur PDCom pour garantir l'accessibilité multimodale du centre-ville dans le secteur Flumeaux-Confrérie – rue de Genève et sur l'axe avenue du Chablais – avenue de Provence ?
- 6) Quand le futur PDCom sera-t-il soumis au Conseil communal ?

Pour le groupe PLR :

Lausanne, le 10 mai 2022

Xavier de Halle

Mathieu Carrel

Marlène Bérard

Françoise Piron

Jacques Pernet

Olivier Marny

P. Blanc